



**DELIBERATION N° 25/098 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA CONSTITUTION DES BUREAUX DES COMMISSIONS
THÉMATIQUES DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI A CUSTITUZIONE DI I SCAGNI DI E CUMMISSIONE
TEMATICHE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

SEANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 9 mai 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI
M. Didier BICCHIERAY à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Marie-Claude BRANCA à Mme Véronique PIETRI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Joseph SAVELLI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI
Mme Santa DUVAL à Mme Angèle CHIAPPINI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. François SORBA
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Anna Maria COLOMBANI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Flora MATTEI à M. Romain COLONNA
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Jean-Marc BORRI

M. Paul QUASTANA à Mme Serena BATTESTINI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Elisa TRAMONI à Mme Frédérique DENSARI
M. Alex VINCIGUERRA à Mme Antonia LUCIANI
M. Charles VOGLIMACCI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Paule CASANOVA-NICOLAI, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA,
Charlotte TERRIGHI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et ses articles 23 et suivants,
- VU** la délibération n° 25/073 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2025 prenant acte de la modification de la composition des commissions organiques et thématiques de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (39) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

N'ont pas pris part au vote (20) : Mme et MM.

Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI,

Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse comme suit :

- **Commission pour les Politiques de Santé :**

Présidente : Mme Danielle ANTONINI
Vice-présidente : Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
Rapporteur : M. Jean-Marc BORRI

- **Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse :**

Président : M. Romain COLONNA
Vice-président : M. Don Joseph LUCCIONI
Rapporteur : Mme Françoise CAMPANA

ARTICLE 2 :

PREND ACTE que M. Petru Antone FILIPPI a été élu Vice-président de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, en remplacement de M. Romain COLONNA.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 mai 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 22 ET 23 MAI 2025

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**CUSTITUZIONE DI I SCAGNI DI E CUMMISSIONE
TEMATICHE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**CONSTITUTION DES BUREAUX DES COMMISSIONS
THÉMATIQUES DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Pour faire suite aux différents changements intervenus en ce début d'année 2025 dans sa composition, votre Assemblée va procéder à la répartition de ses nouveaux membres au sein des commissions thématiques.

Ces commissions vont par la suite se réunir, durant la session des 22 et 23 mai 2025, pour procéder à l'élection de leurs bureaux respectifs.

Il conviendra donc que l'assemblée délibérante entérine ces éléments, de façon à ce que les commissions puissent engager leur action.

Je vous serais obligée de bien vouloir en délibérer.